

GARANTIES LIMITÉES

- MAAX offre les garanties limitées expresses suivantes sur ses produits. Ces garanties s'adressent uniquement au propriétaire/utilisateur original pour un usage personnel domestique, et débutent au moment de la date de fabrication du produit. Des restrictions additionnelles s'appliquent aux utilisations commerciales.

MAAX garantit les produits en **acrylique** contre tout défaut de matériel ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pour une période de vingt-cinq (25) ans à compter de la date d'achat originale du produit par le propriétaire/utilisateur, l'entrepreneur ou le constructeur auprès d'un détaillant autorisé.

MAAX garantit les ensembles de douche en **acrylique** contre tout défaut de matériel ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pour une période de dix (10) ans à compter de la date d'achat originale du produit par le propriétaire/utilisateur, l'entrepreneur ou le constructeur auprès d'un détaillant autorisé.

MAAX garantit les **unités Utile** contre tout défaut de matériel ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pour une période de dix (10) ans à compter de la date d'achat initial du produit par le propriétaire/utilisateur, l'entrepreneur ou le constructeur auprès d'un distributeur agréé.

MAAX garantit les produits en **fibre de verre** contre tout défaut de matériel ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pour une période de cinq (5) ans à compter de la date d'achat originale du produit par le propriétaire/utilisateur, l'entrepreneur ou le constructeur auprès d'un détaillant autorisé.

MAAX garantit l'**ABS** contre tout défaut de matériel ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pour une période de trois (3) ans à compter de la date d'achat originale du produit par le propriétaire/utilisateur, l'entrepreneur ou le constructeur auprès d'un détaillant autorisé.

MAAX garantit les ensembles de douches, les contours de baignoires, les cuves de lavage et les accessoires en **polystyrène** contre tout défaut de matériel ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pour une période de un (1) an à compter de la date d'achat originale du produit par le propriétaire/utilisateur, l'entrepreneur ou le constructeur auprès d'un détaillant autorisé.

MAAX garantit les **moteurs et les pompes de bains tourbillon** contre tout défaut de matériel ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pour une période de cinq (5) ans à compter de la date d'achat originale du produit par le propriétaire/utilisateur, l'entrepreneur ou le constructeur auprès d'un détaillant autorisé.

MAAX garantit les **souffleurs** contre tout défaut de matériel ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pour une période de cinq (5) ans à compter de la date d'achat originale du produit par le propriétaire/utilisateur, l'entrepreneur ou le constructeur auprès d'un détaillant autorisé.

MAAX garantit les **systèmes tourbillon et à air** (sauf les valves antiretour des systèmes à air périmétrique qui ont une garantie de 25 ans – voir ci-bas) contre tout défaut de matériel ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pour une période de deux (2) ans à compter de la date d'achat originale du produit par le propriétaire/utilisateur, l'entrepreneur ou le constructeur auprès d'un détaillant autorisé.

MAAX garantit les **valves antiretour des systèmes à air périmétrique** contre tout défaut de matériel ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pour une période de vingt-cinq (25) ans à compter de la date d'achat originale du produit par le propriétaire/utilisateur, l'entrepreneur ou le constructeur auprès d'un détaillant autorisé.

MAAX garantit les **portes de douches** contre tout défaut de matériel ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pour une période de dix (10) ans à compter de la date d'achat originale du produit par le propriétaire/utilisateur, l'entrepreneur ou le constructeur auprès d'un détaillant autorisé.

MAAX garantit les **barres de retenue** contre tout défaut de matériel ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pour une période de un (1) an à compter de la date d'achat originale du produit par le propriétaire/utilisateur, l'entrepreneur ou le constructeur auprès d'un détaillant autorisé.

MAAX offre une garantie limitée à vie des **cartouches en céramique** de la robinetterie contre toute fuite dans des conditions normales d'utilisation par le propriétaire/utilisateur, l'entrepreneur ou le constructeur.

MAAX garantit à vie les **cartouches thermostatiques polysulfone** contre tout défaut de matériel ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien à compter de la date d'achat originale du produit par le propriétaire/utilisateur, l'entrepreneur ou le constructeur auprès d'un détaillant autorisé.

MAAX garantit les **systèmes de massage de douches** contre tout défaut de matériel ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pour une période de cinq (5) ans à compter de la date d'achat originale du produit par le propriétaire/utilisateur, l'entrepreneur ou le constructeur auprès d'un détaillant autorisé.

MAAX garantit les **générateurs de vapeur** contre tout défaut de matériel ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pour une période de cinq (5) ans, ainsi que les buses pour une période de deux (2) ans, à compter de la date d'achat originale du produit par le propriétaire/utilisateur, l'entrepreneur ou le constructeur auprès d'un détaillant autorisé.

MAAX garantit à vie les **finis de la robinetterie chrome, laiton poli et nickel brossé** contre tout défaut de matériel ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien par le propriétaire/utilisateur, l'entrepreneur ou le constructeur.

MAAX garantit les **armoires à pharmacie** contre tout défaut de matériel ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pour une période de cinq (5) ans à compter de la date d'achat originale du produit par le propriétaire/utilisateur, l'entrepreneur ou le constructeur auprès d'un détaillant autorisé.

MAAX garantit les **modules de rangement et vanités** contre tout défaut de matériel ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pour une période de deux (2) ans à compter de la date d'achat originale du produit par le propriétaire/utilisateur, l'entrepreneur ou le constructeur auprès d'un détaillant autorisé.

MAAX garantit les **miroirs en verre** contre tout défaut de matériel ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pour une période de deux (2) ans à compter de la date d'achat originale du produit par le propriétaire/utilisateur, l'entrepreneur ou le constructeur auprès d'un détaillant autorisé.

MAAX garantit les **composantes électriques**, incluant les systèmes de chromothérapie, contre tout défaut de matériel ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pour une période de deux (2) ans à compter de la date d'achat originale du produit par le propriétaire/utilisateur, l'entrepreneur ou le constructeur auprès d'un détaillant autorisé.

MAAX garantit **les parties en bois traitées en usine** contre tout défaut de matériel ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pour une période de deux (2) ans à compter de la date d'achat originale du produit par le propriétaire/utilisateur, l'entrepreneur ou le constructeur auprès d'un détaillant autorisé.

MAAX procédera à la réparation ou au remplacement (avec un produit de même valeur), à sa discrétion, de tout produit dont le défaut sera rapporté au détaillant autorisé ou à MAAX durant la période de garantie. Des frais pour la livraison d'un produit ou de pièces de remplacement pourront être chargés au propriétaire/utilisateur du produit. En aucun cas MAAX n'est responsable du coût de réparation ou de remplacement de matériaux d'installation, incluant mais non limité à de la céramique, au marbre, etc. Cette garantie s'applique au propriétaire/utilisateur original et n'est pas transférable à un propriétaire subséquent.

Ni le distributeur, ni le concessionnaire autorisé MAAX, ni personne d'autre n'est autorisé à faire d'affirmations, de représentations ou de garanties autres que celles stipulées aux présentes ; les affirmations, représentations et garanties contrevenant à cette interdiction ne sauraient s'appliquer à MAAX ni à personne d'autre.

MAAX se réserve le droit de modifier cette garantie en tout temps ; il est entendu que de telles modifications ne changeront pas les conditions de la garantie applicable au moment de la vente des produits en cause.

12-avril-2017

Ce document ne remplace en aucun cas les détails de la garantie du fabricant.

Toujours se référer aux informations affichées sur leur site.

<http://www.maax.com/fr-ca/contact-us/bathroom-product-warranty>